

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
SALMIECH - Commune

Séance du mercredi 26 juin 2024

Délibération N° DE_2024_053

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	13	14
Date de la convocation : 21/06/2024		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-six juin deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT (SALMIECH).

Présents : Monsieur Jean-Paul LABIT (SALMIECH), Monsieur Robert BOS (SALMIECH), Madame Cécile SAVY (SALMIECH), Monsieur Gilles SEGURET (SALMIECH), Monsieur Pierre CARCENAC (SALMIECH), Monsieur Simon FOURNIER (SALMIECH), Madame Muriel LAPIERRE (SALMIECH), Madame Marie-Reine RIVIERE (SALMIECH), Monsieur Alain VERNHES (SALMIECH), Monsieur Nathan CARCENAC (SALMIECH), Monsieur Patrick PENNEC (SALMIECH), Monsieur Jean-Louis LAPIERRE (SALMIECH), Monsieur Thierry PALAZETTI (SALMIECH)

Représentés : Monsieur René CLUZEL (SALMIECH) représenté par Monsieur Jean-Paul LABIT (SALMIECH)

Absents et Excusés : Monsieur Adrien COLOMB (SALMIECH)

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Simon FOURNIER (SALMIECH) est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : CANTINE - Année Scolaire 2024-2025 - FIXATION DES TARIFS

- Fixation des tarifs Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que

- depuis la rentrée scolaire 2022 la commune est liée avec le Relais de Salmiech (SARL-AFDV) pour la confection et le portage des repas de la cantine scolaire.
- En septembre 2023, le prix du repas était de 4.50€ TTC, la commune participait à hauteur de 0.30€ et par conséquent le prix du repas demandé aux parents était de 4.20€ ;
- En fin d'année 2023, compte tenu de la fermeture du Restaurant le Relais de Salmiech, la collectivité a été contrainte de trouver rapidement une autre alternative. Depuis le 8 janvier 2024, c'est la SAS NOS INVITES TRAITEUR qui a été retenue pour exécuter la prestation. Le portage du repas se fait en liaison froide.
- le prix du repas enfant avec 4 éléments sans pain est facturé à la commune 4.51 € HT soit 4.75 € TTC ;

Date de transmission de l'acte: 17/07/2024

Date de réception de l'AR: 17/07/2024

012-211202551-DE_2024_053-DE

A G E D I

DE_2024_053

- le prix du repas adulte avec 4 éléments sans pain est facturé à la commune 5.83 € HT soit 6.15 € TTC ;
- La collectivité par délibération du 7 décembre 2023 avait fait le choix de facturer :
 - aux parents 4.65 € TTC et de prendre en charge le pain journalier ;
 - aux adultes intervenant sur l'école : le repas était facturé 6.35 € TTC ;
- cette prestation est valable du 8 janvier 2024 au 5 juillet 2024 selon la proposition de convention.

Monsieur le Maire indique que :

- La SAS NOS INVITES TRAITEUR nous a fait parvenir un courrier nous informant d'une augmentation tarifaire, le prix du repas serait alors le suivant
 - prix du repas enfant avec 4 éléments sans pain : 4.59 € HT soit 4.84 € TTC ;
 - prix du repas adulte avec 4 éléments sans pain : 5.98 € HT soit 6.30€ TTC ;
- cette prestation sera valable du 01/09/2024 au 31/08/2025 selon la proposition de convention.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- VALIDE l'offre de la SAS NOS INVITES TRAITEUR ;
- AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention afférente à ce service .
- DIT que le prix du repas cantine facturé aux parents sera fixé à 4.74 € TTC et que la commune prendra en charge le pain journalier ;
- DIT que le prix du repas facturé aux adultes intervenant sur l'école sera de 6.50 € TTC (pain compris ;
- DIT que la commune prendra en charge le pain et 0.10€ sur le prix du repas TTC, soit environ 0.20€ TTC par repas enfant ;
- DIT que le règlement intérieur de la cantine scolaire ne sera pas modifié.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Paul LABIT (SALMIECH)
Président de séance



Monsieur Simon FOURNIER
(SALMIECH)
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 17/07/2024
Date de reception de l'AR: 17/07/2024
012-211202551-DE_2024_053-DE
A G E D I

DE_2024_053